



Stationnement devant mes fenêtres place non matérialisées

Par **stephlassau**, le **15/12/2014** à **10:25**

Bonjour,

J'habite sur une place où il n'y a aucun marquage au sol, et les gens viennent garer leurs véhicules le long de mes fenêtres et de ma porte (dont je ne peux plus me servir) parfois à moins de 20 centimètres. La mairie ne veut rien dire malgré leur avoir fait part de la pollution olfactive, visuelle... j'ai d'ailleurs pris des photos. Je ne peux pas ouvrir mes fenêtres, j'ai dû y mettre des chaînes car les gens jettent des choses chez moi et regardent dans la maison. J'ai placé un panneau sur ma porte demandant gentiment aux personnes de ne pas se garer et d'utiliser les deux grands parkings qui sont à leur disposition à quelques mètres mais rien ne change. De plus au niveau de mon autre porte, les gens se garent cette fois sur la route et j'ai déjà failli me faire renverser avec les enfants, les voitures rasant la porte et ne nous laissant pas de place.

Je suis nerveusement arrivée à mes limites et j'ai besoin d'aide.

Je vous remercie.

Stéphanie

Par **Lag0**, le **15/12/2014** à **10:50**

Bonjour,

Il n'y a pas de trottoir devant vos fenêtres et portes ? Si oui, les véhicules n'ont pas le droit de

stationner sur le trottoir.

Par **stephlassau**, le **15/12/2014** à **11:14**

non il n'y a pas de trottoir

Par **aguesseau**, le **15/12/2014** à **11:19**

bjr,

si le stationnement n'est pas interdit, vous ne pouvez pas l'interdire.

par contre vous devez pouvoir sortir de chez vous.

je pense qu'il faut que vous retourniez voir votre maire qui est en charge de la tranquillité et de la santé de ses concitoyens.

cdt

Par **stephlassau**, le **15/12/2014** à **11:29**

merci d'avoir prit le temps de me répondre bonne journée.